

AFFAIRE N° 4

APPROBATION des comptes du Comité des Fêtes pour l'année 1959.

Le Maire donne connaissance au Conseil du procès-verbal de la réunion du Comité des Fêtes en date du 16 Mars 1960 et demande au Conseil d'approuver les comptes présentés par le Trésorier, vérifiés par la Commission et qui présentent un solde créditeur de TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS (30.775 F).

D'autre part, il demande que le Conseil remercie le Président et le Trésorier pour la bonne gestion du Comité des Fêtes de Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.